



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Recensements

Question écrite n° 40124

Texte de la question

M. Didier Mathus attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le financement du recensement général de la population prévu en 1999. Le recensement d'une population constitue le seul cadre pertinent de référence pour les pouvoirs publics. C'est un instrument de gestion et de prospective indispensable pour l'Etat et les collectivités locales. Or les dernières données datent de 1990 et ne sont plus fiables aujourd'hui. Un nouveau recensement avait été prévu en 1997. Il a été reporté pour des raisons budgétaires en 1999. Ces mêmes restrictions avaient déjà conduit l'INSEE à ajourner les tests de recensement fixés à l'automne 1995 et au premier trimestre 1996. Un nouveau report entraînerait de lourds préjudices. Le plan global de financement triennal doit donc être décidé cette année pour permettre à l'INSEE de préparer cette opération très lourde dans des conditions optimales. Il lui demande s'il peut confirmer dès à présent la programmation de ce budget.

Texte de la réponse

Le recensement de la population est, en effet, une opération fondamentale pour l'économie et la prise de décisions publiques, notamment au plan local. Le ministre de l'économie et des finances veillera à ce que l'Institut national de la statistique et des études économiques dispose des moyens nécessaires pour que le recensement de 1999 soit, comme le précédent, une réussite. Une première dotation sera prévue dès le budget de 1997, notamment pour effectuer des tests de collecte approfondie. Les demandes ultérieures, portant sur les années 1998 à 2001, seront inscrites en leur temps.

Données clés

Auteur : [M. Mathus Didier](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40124

Rubrique : Demographie

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 1996, page 3204

Réponse publiée le : 22 juillet 1996, page 3994